



Office de Tourisme et des Congrès Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

L'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque classé dans la **catégorie I** appartient au réseau des Offices de Tourisme de France.

A ce titre, nous nous engageons à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser nos périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères
- Vous offrir l'accès libre au wifi.
- Etre ouvert au moins 305 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant deux langues étrangères.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- Vous donner accès à notre site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués.
- Diffuser notre information touristique sur support papier traduite au moins en deux langues étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - aux évènements et animations ;
 - aux numéros de téléphone d'urgence.
- Mettre à jour annuellement notre information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Présenter toute l'offre qualifiée de notre zone d'intervention pour toutes les clientèles.
- Vous donner accès à la consultation des disponibilités d'hébergements classés.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Proposer un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, téléphonie mobile, géolocalisation...).
- Respecter les exigences de la marque Qualité Tourisme
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.